

Comité interministériel d'action sociale (CIAS) du 17 octobre 2024 Compte rendu

Après lecture de la déclaration liminaire intersyndicale (voir document joint), M. Tinlot, chef du service des politiques sociales, salariales et des carrières, de l'administration de la Fonction publique (DGAFP), a tenté d'apporter des réponses.

- **Sur le budget**

Dans un contexte budgétaire 2025 ultra contraint, avec l'objectif de réaliser 60 milliards d'euros d'économies, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 (reçu la veille de la réunion en fin d'après-midi), prévoit une baisse de plus de 20 millions d'euros pour le budget de l'Action Sociale Interministérielle (ASI). Le reste de la mission 148 qui finance les actions interministérielles en matière de formation des fonctionnaires, d'action sociale et de gestion des ressources humaines perd quant à elle 25 % de son enveloppe.

La CFDT a dénoncé l'absence de geste salarial dans le contexte inflationniste, la perte annoncée de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat), et maintenant la baisse drastique du budget de l'ASI, ce qui constitue une attaque sans précédent contre les agents publics. L'ensemble de ces mesures sont en totale contradiction avec une Fonction publique qui se rêve attractive.

- **Sur le logement (axe prioritaire du gouvernement)**

La délégation interministérielle au logement des agents publics (DILLOAP) est ajournée ; elle devait être actée par la présentation du décret de création en comité social d'administration (CSA) centrale le 16 octobre. Sous prétexte de temps pour affiner la structure, ce point a été retiré de l'ordre du jour du CSA.

La CFDT a rappelé, une nouvelle fois, sa volonté d'être associée aux décisions concernant le logement des agents publics.

- **Sur les restaurants inter administratifs (RIA)**

La CFDT est intervenue sur les manques de moyens laissés aux présidents des associations de gestions, ainsi que sur les nombreuses difficultés rencontrées sur le terrain.

- **Sur la consommation du budget 2024 (au 30 septembre et prévisionnel d'exécution)**

Plus de 4 millions d'euros de sous consommations sont prévisibles, en dépit de la volonté affichée de la DGAFP de ne pas freiner l'exécution budgétaire.

Or, une proposition intersyndicale permettant d'éviter cette sous consommation s'est vu opposer une fin de non-recevoir par la Division du Budget.

Pour la CFDT cela est inacceptable, la conjoncture actuelle impose que les agents les plus fragiles soient accompagnés par l'ASI. Ces crédits doivent être utilisés ou doivent être réaffectés au budget 2025.

La DGAFP précise que lorsque les sections régionales interministérielle de l'action sociale (SRIAS) ont demandé des crédits supplémentaires pour des actions aux profit des agents, les budgets ont tous été délégués dans les Régions.

Pour la CFDT c'est une bonne nouvelle mais elle souligne que faute de personnel administratif dédié pour préparer, proposer et engager les actions et les crédits les situations sont compliquées.

La CFDT a réitéré sa demande de revalorisation des barèmes pour les Chèques Vacances et pour les CESU, ainsi que la création d'un CESU 6/12ans.

La DGAFP promet un groupe de travail sur le sujet à la rentrée 2025.

Pour la CFDT c'est une urgence : de plus en plus d'agents sont exclus de ces dispositifs et cela engendre des sous consommations.

Concernant le renouvellement du Marché de gestion des CESU 0/6 ans, le nouveau prestataire aurait dû être connu à ce jour ; cependant, le précédent, qui n'avait pas obtenu le nouveau marché, a fait un recours. La DGAFP a donc été contrainte d'annuler la procédure de sélection et de relancer le marché à l'identique. Une prolongation de 2 mois de ce marché est donc à prévoir.

La CFDT demande que le budget de l'ASI soit sanctuarisé et que les ponctions diverses soit supprimées afin que les crédits profitent aux agents qui sont lourdement impactés par l'inflation.

Paris, le 17 octobre 2024